

rejeté

SÉNAT

le 13 décembre 1977

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT APRÈS DÉCLARATION D'URGENCE

autorisant la ratification de l'Accord de coopération entre la Communauté économique européenne et la République algérienne démocratique et populaire et documents connexes, signés à Alger le 26 avril 1976.

Le Sénat a rejeté, après déclaration d'urgence, en première lecture, le projet de loi.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 13 décembre 1977.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

Voir les numéros :

Sénat : 28 et 81 (1977-1978).